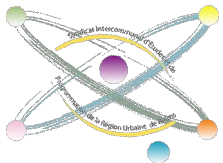




Révision du SCoT de la région rémoise





La concertation avec la population

Concertation avec la population sur le SCoT

Quel développement et quel territoire pour demain ?





Pourquoi réviser le SCoT?

Pour répondre aux enjeux de cohérence

- Atténuer les déséquilibres territoriaux
- Encourager les organisations intercommunales

Pour répondre aux enjeux de cohésion

- Par du logement locatif aidé
- Par la diffusion des services aux populations
- Par l'organisation des déplacements (TER)

Pour répondre aux enjeux d'accompagnement du développement

- Optimiser les effets de l'arrivée du TGV est-européen
- Accompagner le pôle de compétitivité « Industries et Agro-Ressources »



Le SCoT

(Schéma de cohérence territoriale)



Qu'est-ce qu'un SCoT?

- Cadre de référence et de cohérence des politiques publiques en matière d'aménagement du territoire
- Plan d'aménagement et d'urbanisme
- Stratégie pour les 10-15 prochaines années



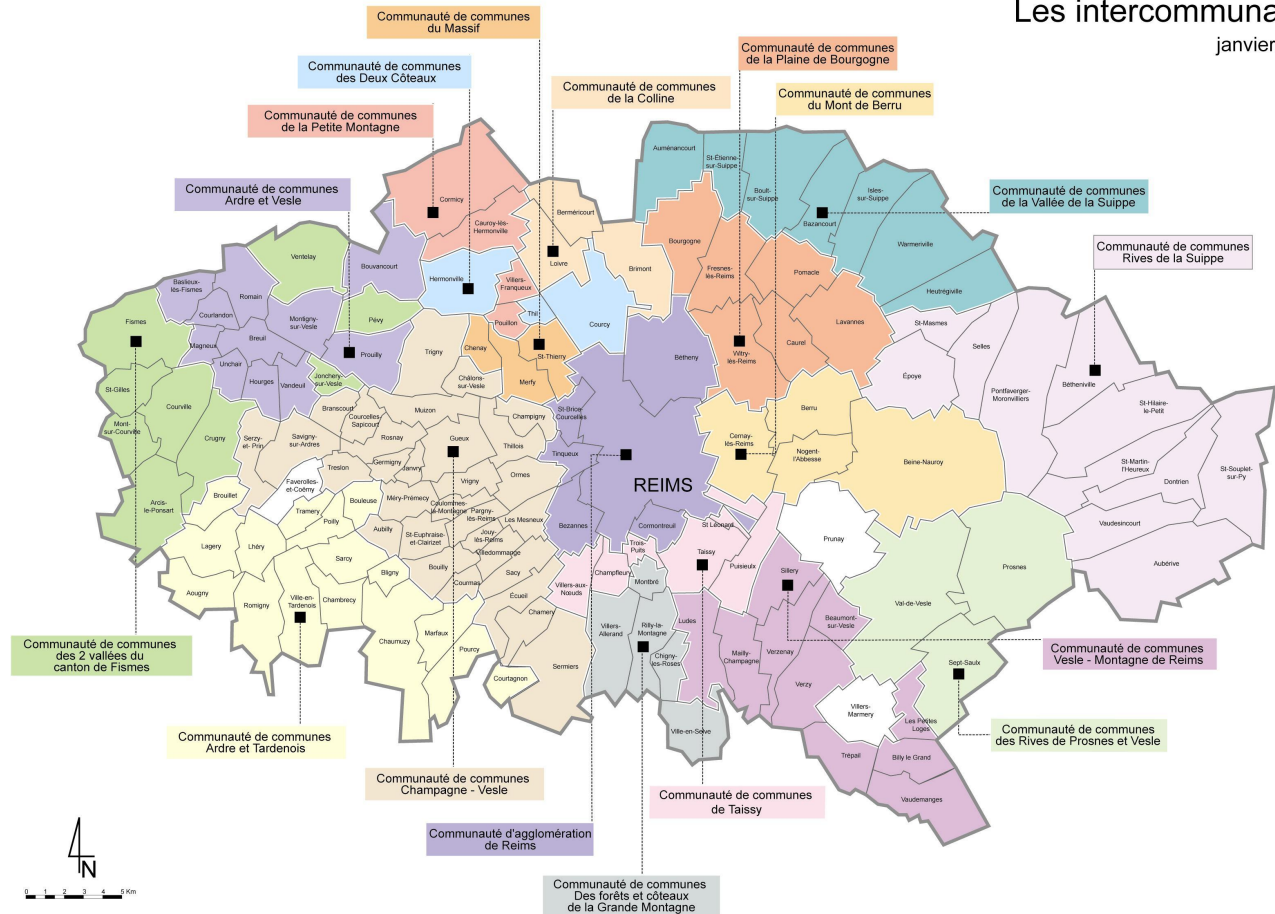
Le SCoT, n'est pas :

- Pas un super POS ou un super PLU
- N'oriente que les questions d'aménagement et d'urbanisme (d'autres documents existent en matière d'animation territoriale, de formation ...)



Sur quel périmètre ?

Les intercommunalités
janvier 2004



- **Agglomération Reims Métropole : 6 communes et 210 000 habitants**
- **16 communautés de communes rurales pour 134 communes et 80 000 habitants**



L'initiative du SCoT

- Le S.I.E.P.R.U.R. composé d'élus urbains et ruraux
- Un travail collaboratif
 - Comité de pilotage
 - Association des acteurs du territoire
 - Concertation avec la population



Les documents qui composent le SCoT

- le rapport de présentation *qui expose le diagnostic et explique les choix retenus (comprenant l'évaluation environnementale)*
- le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) *ou le projet politique pour l'avenir*
- le document d'orientations générales (DOG) *qui prescrit*



L'échéancier d'élaboration

- **4 mars 2006** : Lancement de la révision du SCoT
- **Mars à Mai 2006** : Élaboration interactive du projet de diagnostic du SCoT (avec l'ensemble des acteurs du territoire)
- **Avril 2006** : Mise en ligne du site Internet www.sieprur.fr
- **Mai à Septembre 2006** : Élaboration interactive des grandes orientations du PADD et Expositions publiques du projet de diagnostic sur le territoire
- **Septembre - Octobre 2006** : Élaboration interactive du document d'orientations générales (DOG)
- **Novembre –Décembre 2006** : Expositions publiques des projets de PADD, de DOG et d'évaluation environnementale sur le territoire et réunions publiques
- **Mars 2007** : Validation du projet de SCoT
- **Juin 2007** : Enquête publique du projet de SCoT
- **Octobre - Novembre 2007** : Approbation du SCoT



Éléments de cadrage



1. Promouvoir le développement économique dans un contexte concurrentiel

Diagnostic

- Stagnation de la population impact la viabilité des grands équipements
- De formidables opportunités avec le pôle de compétitivité et l'arrivée du TGV

Orientations

- Diversifier les activités autour de sites stratégiques,
- Mailler le territoire d'activités artisanales et commerciales
- Desserrement des activités en agglomération comme en rural
- S'appuyer sur les dessertes en transport collectif comme levier de développement et d'urbanisation (corridor de développement autour du tramway par exemple et à proximité des gares)



2. Relancer et rééquilibrer la production de logement

Diagnostic

- Des besoins en logements non satisfait globalement (en accession, en accession sociale ou en locatif aidé)
- Le rythme de construction est insuffisant

Orientations

- Rattraper le retard de construction par une production de 1500 logements par an (600 en rural et 900 en urbain)
- Faire face à la montée des valeurs mobilières conduisant les ménages peu solvables à partir plus loin pour accéder à la propriété. Donc nécessité de maîtriser l'extension de l'aire urbaine (vers l'Aisne et les Ardennes)
- Articuler le développement urbain autour des lignes de desserte en transport collectif (TSCP en milieu urbain et TER en rural)
- Relancer et équilibrer la production de logement locatif aidé notamment en répondant des populations locales du milieu rural



3. Développer les centralités

Diagnostic

- Demande de proximité, limitation des motifs de déplacements
- Animation des territoires

Orientations

- Maintenir les centralités de faubourgs
- Développer les centralités dans les quartiers d'habitat social
- Accompagner le maillage de centralité en milieu rural (politique des bourgs centres renforcée dans le cadre des intercommunalités)



4. Mieux gérer l'espace

Diagnostic

- Nécessité de pérenniser les activités agricoles
- Mutabilité des espaces agricoles notamment dans le ring autoroutier

Orientations

- Prendre en compte les impératifs de développement durable par une gestion économe de l'espace
- Préserver les capacités de l'activité agricole et viticole mise en œuvre par une politique foncière prévisionnelle et d'anticipation



5. Améliorer la qualité de vie

Diagnostic

- Protocole de Kyoto

Orientations

- Induire d'autres logiques de déplacements
- Soutenir un dispositif de préservation de l'environnement (création de continuités vertes, préservation des espaces naturels, sauvegarde des paysages urbains et naturels)
- Protéger les ressources en eau (captages existants et futurs, régulation de l'hydrologie)
- Affirmer une qualité urbaine des territoires (espaces publics, HQE ...)
- Promotion des énergies renouvelables (pôle de compétitivité de Bazancourt jusqu'à l'université)



La Métropole Rémoise dans le SCoT



1. Dans la partie urbanisée, agglomérée

- Pour une cohésion sociale et un développement solidaire
- Pour un stratégie de développement économique
- Pour un cadre de vie harmonieux



2. Dans les franges de l'agglomération

Optimiser le développement de l'agglomération (interne) et externe (à l'intérieur du périphérique autoroutier) pour 2 raisons :

- Car le territoire est aujourd'hui pratiquement desservi par les réseaux (à l'exception des TC) en dépassant les questions institutionnelles ou juridiques (territoires de communauté de communes)
- Car c'est un territoire desservi pour le routier, l'autoroutier et le ferroviaire

3. Le SCoT doit être appliqué et applicable

- Il faut se préparer à gérer au mieux la consommation des espaces



